

Éducation nationale/Amélioration de la qualité des enseignements au Gabon

Un séminaire pour améliorer l'éducation de base

F.B.E.M
Libreville/Gabon

Une rencontre organisée avec le concours du Bureau régional de l'Organisation internationale de la francophonie (Brac-OIF).

LE troisième séminaire d'élaboration du socle commun des connaissances et des compétences au collège se tient depuis lundi dernier à Libreville, et ce jusqu'à ce samedi. Il vise à innover les contenus des disciplines enseignées au collège, selon une Approche par les compétences, et en cohérence avec la pédagogie d'intégration déjà mise en œuvre au cycle primaire. L'objectif global étant de "donner plus de pertinence aux enseignements dispensés depuis le pré primaire jusqu'au collège, constituant ainsi le socle de l'édu-



La ministre de l'Éducation nationale, Nadine Patricia Anguile Obama (c), ouvrant l'atelier.

cation de base". Le séminaire a été ouvert par la ministre de l'Éducation nationale, Nadine Patricia Anguile Obama. En présence notamment du directeur du Bureau régional de l'Organisation internationale de la francophonie (Brac-OIF), Boubacar Noumansana, partenaire de l'événement. Côtés participants, l'on dénombre plusieurs inspec-

teurs et conseillers pédagogiques, des enseignants-chercheurs de l'École normale supérieure (ENS), et des enseignants chargés de cours du secondaire. Six jours durant, ces derniers vont, sous la supervision d'experts nationaux et internationaux de l'OIF, procéder à des activités telles que : "finaliser les outils de niveau 6e, produire une première version des



Une vue des participants, dont les experts de l'OIF (au premier plan).

outils du socle correspondant au niveau 5e, et renforcer leurs capacités dans les domaines de l'ingénierie curriculaire et de la didactique des disciplines". Tout un programme, pour l'attribution duquel l'autorité ministérielle a appelé les uns et les autres à "l'implication et à la concentration". Non sans rappeler le cadre général dans lequel se situe cet atelier : celui de l'amé-

lioration de la qualité de l'éducation au Gabon. « Pour mémoire, depuis l'année académique 2016-2017, notre pays s'est résolument engagé dans le processus de réforme curriculaire au collège (...), pour répondre aux exigences de développement socio-économique de notre pays, conformément aux orientations du Plan stratégique Gabon émergent, dont un

des leviers est la réforme de notre système éducatif. Le monde est contingent et globalisant, et notre système éducatif doit s'adapter à cette nouvelle donne, en diversifiant les connaissances des élèves, et en développant chez eux des compétences nouvelles leur permettant d'exister et de survivre dans un monde de plus en plus exigeant, où éducation et formation riment avec excellence et compétitivité», a indiqué la ministre de l'Éducation nationale. Dans ce sens de l'adaptation de l'enseignement aux exigences de l'heure, l'un des experts, l'Ivoirien Nicolas Essimba, a notamment partagé l'expérience de son pays qui, depuis deux ans, a introduit l'apprentissage à l'entrepreneuriat dans son programme scolaire. Et ce, depuis le pré primaire. Une voie que le Gabon gagnerait bien à suivre.

Subvention française pour des projets de la société civile gabonaise/PISCCA 2018

Une enveloppe de 140 millions disponible



Atonin Raoust, attaché de coopération de l'ambassade de France, procédant au lancement du projet PISCCA 2018.

R.H.A
Libreville/Gabon

LES Projets innovants des sociétés civiles et coalition d'acteurs du Gabon (PISCCA) de l'édition 2018, ont été lancés, hier, à l'Institut français du Gabon. Par les services de l'ambassade de France lors d'une conférence de presse. Assisté de son équipe, l'attaché de coopération, pôle gouvernance et développement de l'ambassade, Antonin Raoust, a présenté les enjeux du PISCCA 2018. Pour cette année, une enveloppe de 215 000 euros, soit plus de 140 millions de


francs CFA sera dédiée au financement de projets. Il s'agit, concrètement, d'un financement de projets de développement porté par les acteurs de la société civile gabonaise et dans la limite de 30% de l'enveloppe. Ces projets devront être orientés vers les droits fondamentaux des femmes et des enfants (40% de l'enveloppe globale), l'insertion économique de la jeunesse et le développement local (20%) et sur le regroupement et la mise en réseau des acteurs de la société civile (40%). Souhaitant accompagner ces acteurs non gouverne-

mentaux dans la conduite de certains projets à travers ce financement, M. Raoust a insisté sur la nécessité de se saisir dudit projet. « Vous avez toutes les informations sur le site de l'ambassade de France. Il suffit de télécharger les fiches projets, les remplir, créer le projet, puis nous l'envoyer pour qu'il puisse être étudié. La limite de réception des offres est le 11 mai prochain», a-t-il expliqué. Un comité de sélection, qui sera mis en place sera composé des autorités gabonaises et françaises, et se réunira à la fin du mois de mai avec un décaissement

de fonds dès le mois de juin. Plusieurs critères sont retenus, rassure l'attaché français de Coopération.

Pour en bénéficier, il faut être légalement constitué, avoir un récépissé provisoire de déclaration du mi-

nistère de l'Intérieur. A ceci s'ajoutent trois axes prioritaires d'intervention de ce PISCCA.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017**, initie du **01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA: abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA: abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général

Dr. Nicole ASSELA

Erratum

Dans notre entretien avec le nouveau bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon, paru dans notre édition du mercredi 04 avril 2018, nous avons malencontreusement rapporté ses propos. Me Lubin Ntoutoume exprimait le souhait de "rencontrer les avocats hors des prétoires pour affirmer que nous appartenons à une même famille professionnelle" et non "rencontrer les magistrats en dehors du Palais de justice", comme retranscrit. Toutes nos excuses au bâtonnier et à nos lecteurs.